

Avocate au Barreau de Paris, Christiane Féral-Schuhl a cofondé le cabinet FÉRAL qui intervient principalement dans les domaines du numérique, des données personnelles et de la propriété intellectuelle.



Elle est inscrite sur la liste des médiateurs de la Cour d'Appel de Paris ainsi que sur celle du Barreau du Québec (en matière civile, commerciale et travail). Elle est également agréée par le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) et par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Elle est référencée dans l'annuaire du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA) du Conseil National des Barreaux (CNB). Elle est membre du Conseil scientifique de la plateforme [Equanim international](#) dédiée à la médiation.

Elle est cyberarbitre auprès de l'OMPI et expert PARL auprès de l'AFNIC.

Elle est nommée seconde vice-Présidente du Conseil national de la médiation ([arrêté du 25 mai 2023](#)).

Elle a publié plusieurs ouvrages et de nombreux [articles](#) dans ses domaines d'expertise. Elle est co-auteur, avec Michèle Jaudel également médiatrice et avocate, de l'ouvrage « [La médiation, à l'épreuve de la pratique](#) » (Delmas, 2022) et, avec Xavier Leonetti, magistrat et chef de la prévention et de la lutte contre la cybercriminalité au ministère de la Justice, de l'ouvrage « [Cybersécurité, mode d'emploi](#) » (PUF 2022). Elle est l'auteur de « [Cyberdroit : le droit à l'épreuve de l'Internet](#) » (Daloz Praxis 8^{ème} éd. 2020-2021) et de « [la protection des données personnelles](#) » (Daloz, 2019).

Elle a été nommée marraine de la promotion 2021-2022 des élèves-avocats de l'École de Formation des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris (EFB) et de l'École des avocats du Grand Ouest (EDAGO).

Elle a présidé le Conseil National des Barreaux (2018-2020) et le Barreau de Paris (2012-2013). Elle a également co-présidé avec le député Christian Paul la [Commission parlementaire sur le droit et les libertés à l'âge du numérique](#) et a siégé au [Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes](#) (2013-2015) et au Conseil Supérieur des tribunaux administratifs et des cours d'appel administratives (CSTA CAA -2015-2017).